

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 mai 2025

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de mai, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni sans condition de quorum, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : **Mme Marie-Hélène Padovani, M. Pierre Savelli, M. Paul Tieri, M. Jean-Charles Leonardi, M. Gérard Romiti** et 4 conseillers **absents** : **M. Louis Pozzo di Borgo, M. Jean Zuccarelli, M. Philippe Peretti, M. Michel Rossi**.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°278 du-20-05-25

Domaine : Opération d'investissement – Travaux d'assainissement – Dispositif de transfert des eaux résiduaires urbaines – Lieu-dit Ficaghjola

Vu les dispositions de l'article R.2221-28-6° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la régie, et notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents de la régie des Eaux du Pays Bastiais ;

Vu l'étude de faisabilité matérialisée par l'avant-projet sommaire remise par le cabinet Blasini à la date du 13 mai 2025 ;

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Corse datée du 31 mars 2025 relative à la dotation de politique de la ville pour 2025 adressée au Président de la cab ;

Considérant les conclusions et les différents scénarios de ladite étude qui intègrent le coût financier induit par les travaux projetés ;

Considérant que la solution n°2 apparaît être la plus appropriée après analyse technique et financière des deux options proposées ;

Considérant que l'opérations projetée répond à un motif d'intérêt général compte-tenu des débordements régulièrement constatés sur ce tronçon du fait du caractère unitaire du réseau de collecte assainissement qui draine également les eaux pluviales urbaines ;

Considérant les rejets accidentels récurrents dans le milieu naturel, lors des épisodes pluvieux intenses, des eaux résiduaires urbaines collectées sur les secteur du quartier St Joseph, la citadelle, place d'armes et rue Cesar Vezzani, qui portent atteinte à la salubrité publique notamment au niveau de l'anse de Ficaghjola ;

Considérant en conséquence la nécessité d'engager toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de ce projet structurant.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250521-278-2025-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 20 mai 2025

Délibération n°278 du-20-05-25

Domaine : Opération d'investissement – Travaux d'assainissement – Dispositif de transfert des eaux résiduaires urbaines – Lieu-dit Ficaghjola.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°4

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Adopte l'opération de mise en place d'un dispositif de transfert des eaux résiduaires urbaines au lieu-dit Ficaghjola selon le plan de financement ci-dessous :

Intitulé de l'opération :	Coût estimatif :	Autofinancement :	Co-financeurs publics :
Mise en place d'un dispositif de transfert des ERU – Lieu-dit Ficaghjola	1 070 000€HT	50% : 535 000 €	Etat (DPV) 20% : 214 000€ Collectivité de Corse (30%) : 321 000 €

2/ Autorise le directeur à engager toutes démarches et à signer tout acte relatif à cette opération ;

3/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20250521-278-2025-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025 Page 2 sur 2
